



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/84/30
20 novembre 2019



FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-quatrième réunion
Montréal, 16 – 20 décembre 2019

**PLAN D'ACTIVITÉS DE L'ONUDI
POUR LA PÉRIODE 2020–2022**

1. Le présent document présente le plan d'activités de l'ONUDI pour la période 2020–2022¹ et comprend les éléments suivants : les activités prévues pour l'élimination des substances réglementées au titre du Protocole de Montréal (substances réglementées) durant la période 2020–2022; les indicateurs d'efficacité du plan d'activités; et une recommandation qui devra être examinée par le Comité exécutif. Le descriptif du plan d'activités de l'ONUDI pour 2020–2022 est joint au présent document.

Activités prévues pour la période 2020–2022

2. Le tableau 1 présente le montant par année des activités incluses dans le plan d'activités de l'ONUDI.

¹ Un projet du plan d'activités pour 2020–2022 de l'ONUDI a été débattu lors de la réunion de la coordination inter-agences (IACM) qui s'est tenue à Montréal du 9 au 11 octobre 2019. Le plan d'activités joint au présent document aborde les questions qui ont été soulevées lors de cette réunion.

Tableau 1. Allocation des ressources pour le plan d'activités de l'ONUDI pour la période 2020–2022 - montants lors de la soumission (en milliers de \$ US)*

	2020	2021	2022	Total (2020-2022)	Total après 2022
Activités d'élimination des HCFC					
Plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) approuvés	37 782	35 245	32 005	105 033	59 500
Phase I des PGEH	196	0	350	546	0
Préparation de projets pour les PGEH – phase II	277	253	0	529	0
Phase II des PGEH	4 591	5 993	6 178	16 762	44 896
Préparation de projets pour les PGEH – phase III	246	257	0	503	0
Phase III des PGEH	0	5 092	3 458	8 551	33 361
Assistance technique pour les activités d'élimination des HCFC	482	0	0	482	0
Sous-total pour les activités d'élimination des HCFC	43 574	46 840	41 992	132 405	137 758
Activités de réduction des HFC					
HFC – investissement	1 819	0	0	1 819	0
Réduction progressive des HFC – préparation de projets	756	225	0	981	0
Sous-total pour les activités de réduction des HFC	2 575	225	0	2 800	0
Activités habituelles					
Renforcement des institutions	1 687	1 186	1 687	4 560	0
Coût de base	2 113	2 128	2 143	6 384	0
Sous-total pour les activités habituelles	3 800	3 314	3 830	10 944	0
Total global	49 949	50 379	45 822	146 149	137 758

* Y compris les coûts d'appui aux agences, le cas échéant.

Observations du Secrétariat

Phase I des PGEH

3. Le plan d'activités de l'ONUDI de 2020–2022 pour la République arabe syrienne inclut un montant total de 546 137 dollars US.² Mais la phase I du PGEH de ce pays n'a pas encore été approuvée et n'a pas été soumise à la 84^e réunion.

Phase II des PGEH

4. Le niveau total de financement de la phase II des PGEH dans les pays à faible volume de consommation (PFV) pour répondre à la réduction de 67,5 pour cent de la valeur de référence des HCFC s'élève à 6,86 millions de dollars US (dont 4,8 millions pour la période 2020–2022), et à 43 902 dollars US en 2021 pour répondre à une réduction de 100 pour cent.

² En ce qui concerne la République arabe syrienne, un financement a été accordé pour l'élimination de 12,9 tonnes PAO de HCFC dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation proposée à titre de projet autonome en dehors de son PGEH, soit une réduction de 9,6 pour cent de la valeur de référence.

5. Le tableau 2 présente la répartition par secteur du financement de la phase II des PGEH dans les pays ne faisant pas partie des PFV

Tableau 2. Répartition par secteur du financement de la phase II des PGEH dans les pays ne faisant pas partie des PFV (en milliers de \$ US)

Secteur	2020-2022	Après 2022	Total	Pour cent du montant total (%)
Mousse rigide	1 461	394	1 855	3,4
Réfrigération et climatisation	276	0	276	0,5
Montage des équipements de réfrigération	645	0	645	1,2
Fabrication des équipements de réfrigération	2 609	27 781	30 390	55,5
Entretien des équipements de réfrigération	6 926	14 660	21 586	39,4
Total	11 917	42 835	54 752	100,0

Phase III des PGEH

6. Un montant total de 41,91 millions de dollars US (dont 8,55 millions pour la période 2020-2022) est inclus dans le plan d'activités pour la phase III des PGEH de six pays (l'Arménie, le Chili, le Mexique, le Nigéria, les Philippines et le Soudan). L'inclusion d'une phase III de PGEH dans le plan d'activités n'est autorisée que pour les pays dont la réduction cible à atteindre avant 2020 pour la phase II d'un PGEH a été approuvée (décision 82/45(c)(i)). Pour quatre de ces pays (le Chili, le Mexique, le Nigéria et les Philippines), la phase II est approuvée avec une réduction cible à atteindre après 2020.

Projet régional d'assistance technique pour les activités d'élimination des HCFC

7. L'ONUDI a inclus un projet régional d'assistance technique pour les activités d'élimination des HCFC visant à « promouvoir les frigorigènes à faible potentiel de réchauffement de la planète pour le secteur de la climatisation dans les pays à température ambiante élevée (PRAHA-III) » s'élevant à un montant de 481 500 dollars US en 2020. Aucun créneau de financement pour un tel projet de démonstration n'est disponible.

Activités liées aux HFC

8. Les activités de réduction progressive des HFC incluent une activité d'investissement s'élevant à un montant de 1,82 million de dollars US en 2020 pour un seul pays (la Chine) et des activités de préparation de la réduction progressive des HFC pour 13 pays s'élevant à un montant de 980 660 dollars US en 2020 et 2021.

9. Le projet d'investissement sur les HFC dans le secteur des mousses de polystyrène extrudées en Chine devait être soumis à la 84^e réunion conformément à la décision 78/3(g), mais le gouvernement chinois a décidé de reporter cette soumission à une réunion ultérieure de manière à soumettre en priorité la phase II de son PGEH. En ce qui concerne la décision 82/77(a) requérant la ratification de l'Amendement de Kigali comme condition préalable à l'approbation de tout projet ultérieur lié aux HFC pour la Chine, le centre de coopération internationale dans le domaine de l'environnement/le ministère de l'écologie et de l'environnement de la Chine envisage d'accélérer le processus de ratification et d'examiner la soumission dès la ratification de l'Amendement ou dès que le processus de ratification touche à sa fin. Ce projet est subordonné à la décision attendue qui sera prise par le Comité exécutif de permettre ou non la soumission de ce projet à une réunion ultérieure.

10. Concernant les activités de préparation, un financement a pu être octroyé pour la préparation de plans nationaux d'exécution visant à répondre aux obligations initiales imposées pour la réduction

progressive des HFC, au plus tôt cinq ans avant lesdites obligations, une fois l'Amendement de Kigali ratifié par le pays concerné et sur la base de l'approbation ultérieure des lignes directrices (décision 79/46(b)(iii)). Sur les 13 pays, seule la Turquie n'a pas ratifié l'Amendement de Kigali, mais a soumis la lettre requise rédigée par le gouvernement turc exprimant son intention de faire de son mieux pour ratifier ledit Amendement.

Coûts de base

11. Comme convenu, les coûts de base³ devraient normalement augmenter de 0,7 pour cent par an.

Ajustements proposés par le Secrétariat

12. Lors de la réunion de la coordination inter-agences, les ajustements proposés pour les plans d'activités des agences bilatérales et d'exécution ont été acceptés en fonction des décisions correspondantes du Comité exécutif. Lors de l'examen du plan d'activités de l'ONUDI pour la période 2020–2022 une fois révisé, le Secrétariat a noté que les ajustements suivants n'étaient pas inclus :

Tableau 3. Ajustements proposés pour le plan d'activités de l'ONUDI de 2020–2022 (en milliers de \$ US)

Ajustement	2020-2022	Après 2022
Montant des PGEH pour refléter l'accord révisé soumis à la 84 ^e réunion	16 925	2 335
Préparation de projets pour la phase II des PGEH conformément à la décision 71/42	(50)	0
Phase III des PGEH conformément à la décision 82/45(c)(i)	(8 404)	(33 018)
Assistance technique pour les activités d'élimination des HCFC	(482)	0
Préparation de projets pour la réduction des HFC conformément à la décision 56/16(c) ou pour les pays n'ayant pas ratifié l'Amendement de Kigali	(209)	0

13. Le tableau 4 présente les résultats des ajustements proposés par le Secrétariat pour le plan d'activités de l'ONUDI de 2020–2022, ces ajustements étant aussi abordés dans le contexte du Plan d'activités général du Fonds multilatéral pour la période 2020-2022.⁴

Tableau 4. Allocation des ressources pour le plan d'activités de l'ONUDI de 2020–2022 - montants ajustés (en milliers de \$ US)*

	2020	2021	2022	Total (2020–2022)	Total après 2022
Activités d'élimination des HCFC					
PGEH approuvés	46 082	40 797	35 080	121 958	61 834
Phase I des PGEH	196	0	350	546	0
Préparation de projets pour les PGEH – phase II	227	253	0	479	0
Phase II des PGEH	4 591	5 993	6 178	16 762	44 896
Préparation de projets pour les PGEH – phase III	246	257	0	503	0
Phase III des PGEH	0	60	87	147	343
Assistance technique pour les activités d'élimination des HCFC	0	0	0	0	0

³ La demande concernant les coûts de base de 2020 de l'ONUDI a été soumise à la 84^e réunion (UNEP/OzL.Pro/ExCom/84/38).

⁴ UNEP/OzL.Pro/ExCom/84/26

	2020	2021	2022	Total (2020–2022)	Total après 2022
Sous-total pour les activités d'élimination des HCFC	51 342	47 360	41 694	140 396	107 074
Activités de réduction des HFC					
HFC – investissement	1 819	0	0	1 819	0
Réduction progressive des HFC – préparation de projets	547	225	0	772	0
Sous-total pour les activités de réduction des HFC	2 366	225	0	2 591	0
Activités habituelles					
Renforcement des institutions	1 687	1 186	1 687	4 560	0
Coût de base	2 113	2 128	2 143	6 384	0
Sous-total pour les activités habituelles	3 800	3 314	3 830	10 944	0
Total global	57 508	50 899	45 524	153 930	107 074

* Y compris les coûts d'appui aux agences, le cas échéant.

Indicateur d'efficacité

14. L'ONUDI a présenté les indicateurs d'efficacité conformément à la décision 71/28 dans le descriptif du plan d'activités. Le Secrétariat a informé l'ONUDI des objectifs figurant dans le tableau 5.

Tableau 5. Indicateur d'efficacité pour l'ONUDI pour l'année 2020

Type d'indicateur	Intitulé abrégé	Calcul	Objectif pour 2020
Planification-- Approbation	Tranches approuvées	Nombre de tranches approuvées par rapport au nombre prévu*	59
Planification-- Approbation	Projets/activités approuvé(e)s	Nombre de projets/d'activités approuvé(e)s par rapport au nombre prévu (y compris les activités de préparation de projets)**	29
Mise en œuvre	Montant décaissé	Basé sur le montant décaissé estimé dans le rapport périodique	23 582 315 \$ US
Mise en œuvre	Élimination des SAO	Élimination des SAO pour la tranche lorsque la tranche suivante est approuvée par rapport aux tranches prévues par plan d'activités	796,41 tonnes PAO
Mise en œuvre	Achèvement des projets pour les activités	Achèvement des projets par rapport aux projets prévus dans les rapports périodiques pour toutes les activités (hors préparation de projets)	64
Procédure administrative	Rapidité d'achèvement des procédures financières	Niveau de l'achèvement du financement des projets 12 mois après l'achèvement des projets	12 mois après l'achèvement opérationnel
Procédure administrative	Soumission dans les délais des rapports d'achèvement de projet	Soumission dans les délais des rapports d'achèvement de projet par rapport aux rapports acceptés	5
Procédure administrative	Soumission dans les délais des rapports périodiques	Soumission dans les délais des rapports périodiques et des plans d'activités et des réponses sauf accord contraire	Dans les délais

* L'objectif d'une agence serait réduit s'il ne lui était pas possible de soumettre une tranche à cause d'une autre agence coopérative ou d'une autre agence principale, en cas d'accord par cette agence.

** La préparation de projets ne devrait pas être évaluée si le Comité exécutif n'a pas pris de décision concernant son financement.

RECOMMANDATION

15. Le Comité exécutif pourrait envisager :

- (a) De prendre note du plan d'activités de l'ONUDI pour la période 2020–2022, joint au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/84/30; et
- (b) D'approuver les indicateurs d'efficacité de l'ONUDI présentés dans le tableau 5 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/84/30.